

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
128, 18e avenue (lot 1 974 095)	D'autoriser l'implantation d'une enseigne sur socle ou poteau à une hauteur de 0,49 m (1'6") de dégagement au lieu 2,5 m.
451 et 455, 26e avenue (lots 1 973 003 et 1 973 789)	D'autoriser la construction d'un bâtiment de type multifamilial d'envergure : - avec un coefficient d'emprise au sol (CES) de 41,6% au lieu de 40% ; - avec l'aménagement d'un stationnement de plus de 51 cases avec 1 seule allée d'accès et sortie au lieu de 4 allées d'accès.
rue Terrasse-Goyer (lots 1 974 746 à 1 974 752 et 1 973 774)	D'autoriser l'implantation d'un projet intégré : - avec l'aménagement de 2 entrées charretières, pour un même terrain, d'une largeur totale de 6 m chacune au lieu d'une largeur maximale de 3,6 m. - avec l'aménagement de 2 entrées charretières pour un même terrain, au lieu de 4 entrées charretières exigées en fonction du nombre total de cases de stationnement prévu. - avec zéro (0) case de stationnement destinée aux personnes à mobilité réduite au lieu de 2 cases de stationnement.
7e avenue (projet de prolongement)	D'autoriser une opération cadastrale en vue de la création des lots suivants : - le futur lot 6 313 758, avec une profondeur de 17,96 m irrégulier au lieu de 30 m ; - le futur lot 6 313 759, avec une profondeur de 24,48 m au lieu de 30 m ; - les futurs lots 6 313 760, et 6 313 761 avec une profondeur de 24,45 m au lieu de 30 m ; - le futur lot 6 313 762, avec une profondeur de 24,77 m au lieu de 30 m ; - le futur lot 6 313 763 avec une profondeur de 25,21 m au lieu de 30 m ; - le futur lot 6 313 764, avec une profondeur de 27,66 m au lieu de 30 m ;

Deux-Montagnes, le 27 novembre 2019

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques